

Assemblée de quartier Try d'Haies-Chêniat Loverval

Séance du mardi 17 juin 2008.

Intervenants invités :

Monsieur le Bourgmestre Philippe Busine,
Monsieur Gorez, troisième échevin.

Public : 40 personnes.

Quelques personnes, habituellement présentes à l'assemblée, étaient excusées.

Ordre du jour :

1. Lakeside. Volets nuisances et sécurité.
2. Projet immobilier à la Drève des Dominicains.
3. Plan de mobilité pour Loverval
4. Divers

1. Lake Side

Pour rappel, le Lake Side a succédé à l'ancien restaurant des Grands Lacs. Monsieur le Bourgmestre Ph. Busine explique qu'il a rencontré l'exploitant. Le dernier passage des pompiers date du 13/06 dernier et il y aura lieu de satisfaire à toutes les prescriptions établies ce jour. La demande d'exploitation est toujours attendue par l'administration communale. L'accès parking côté bois a été revu et amélioré. Le restaurant a officiellement une capacité maximale de 250 personnes (et non 500 comme l'affirme la publicité), cette information devra être visible. Aucune plainte officielle n'a été reçue par le service de police.

Afin d'éviter le stationnement des véhicules le long des accotements dans le quartier, une ligne blanche continue sera dessinée jusqu'à l'allée des Cygnes. Des riverains demandent que la ligne blanche soit continue jusqu'à l'allée des Lacs. Un prolongement de l'autre côté jusqu'à la N5 est également demandé dans l'assistance.

Les riverains rappellent que ce n'est pas la musique qui pose problème mais le stationnement et les nuisances nocturnes dues au va-et-vient.

2. Projet immobilier à la Drève des Dominicains

Pour rappel, un projet immobilier a été déposé à l'Administration Communale concernant la construction de 3 bâtiments de 4 étages à l'emplacement de la villa Brasseur.

Monsieur le Bourgmestre Ph. Busine détaille les critères de refus du Collège communal face au projet :

- la hauteur du bâtiment (une des prescriptions en matière d'urbanisme à cet endroit est que tout projet futur ne devra pas dépasser la hauteur du bâtiment existant. (rez + 2 étages)
- l'accès et la sortie par la nationale 5 non autorisés par le MET
- une voirie insuffisante (Drève des Dominicains) pour supporter le charroi.

D'après m. Busine, le recours introduit par le promoteur a échoué. Un nouveau projet moins ambitieux devrait selon lui être présenté mais l'Administration communale n'a rien reçu à ce jour.

Des riverains signalent que des trous ont été effectués dans la propriété, celle-ci n'étant pas clôturée, le danger de chute est réel pour ceux qui s'y rendent par curiosité.

3. Plan de Mobilité pour Loverval

Les différentes options du Plan de Mobilité sont exposées à l'assemblée. Un document de travail est distribué.

Létizia décrit le volet concernant le carrefour N5-Allée des Templiers- Allée Notre-Dame de Grâce.

Les débats se succèdent concernant le redressement de la géométrie du carrefour, la limitation de la vitesse, la réduction à une bande montante, le sens unique partiel de l'allée Notre-Dame de Grâce, la pose de feux. Aucun consensus ne s'est dégagé à titre consultatif.

On note toutefois une demande insistante de la part du public de lever l'interdiction de tourner à gauche vers Charleroi, et également d'imposer une vitesse limitée à 50 km/h. max. à hauteur de ce carrefour qui supporte également la sortie de l'école Notre-Dame.

4. Divers

Questions-réponses :

- Que devient l'ancien labo de la Drève des Dominicains ? Selon m. Busine, le bâtiment aurait été vendu pour en faire un centre de thalasso.
- Une habitante de la rue de la Joncquièrre s'étonne de l'ampleur des travaux de construction d'une maison d'habitation avec terrasse et vue panoramique sur son jardin, le tout sans enquête commodo-incommodo. M. Busine prendra connaissance du dossier.
- Ancien labo IPG : les travaux semblent à l'arrêt.
- On évoque la fermeture du parc animalier. Que va-t-on faire de l'espace disponible ? Voir m. Struelens
- On déplore le mauvais état des rues : Calvaire, Mésanges, Platanes, Source.
- Rond-point du Calvaire : Un panneau de signalisation est toujours manquant. Des véhicules se retrouvent nez à nez au niveau de la rue de la Source.
- Tailles des haies : quelle est la hauteur réglementaire en vigueur ?
Rép : En code rural : 1.80 m à 2 m. max.
En PPA : (Plan Particulier d'Aménagement) la hauteur réglementaire est de 1 m. Les hautes tiges sont plantées à 2m. de la limite, les basses tiges à 50cm.
- Chemin carrossable qui prolonge l'allée des Templiers vers Nalines : Un arbre est tombé en travers du chemin et empêche le passage. Rép : Un passage a été réalisé, la vente de l'arbre a fait l'objet d'un marché public. Il devrait être emporté prochainement.
- Chemin carrossable idem : pourrait-on envisager de ne plus permettre aux voitures d'y circuler à cause des déversements importants de déchets de toute nature ? Rép. De m. Busine : déjà envisagé.
- Allée des Cygnes, déversement de déchets. Réponse : le point est géré par la Ville de Charleroi qui va prochainement procéder à leur évacuation.

- Rue de la Source, problème d'égouttage. Le problème a été rapidement réglé. Inondations de ce mois : bravo aux services des eaux.
- Une riveraine se réjouit du travail accompli par les techniciens du service des eaux suite aux inondations occasionnées par les dernières pluies.

Fin de la réunion : 22h40.

Pour infos :

Le plan de Mobilité peut être téléchargé à l'adresse suivante.

http://www.walcourt.be/pdf/1412_PICM_ph3_GERPINNES_061111.pdf